



CONCOURS
PRIX DU MINISTRE

DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE,
DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Document d'information
2013-2014

Enseignement collégial et Premier cycle
de l'enseignement universitaire

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Coordination et rédaction

Direction du soutien aux établissements
Direction générale des affaires universitaires et interordres
Secteur de l'enseignement supérieur

Consultants

Services-conseils Claude Rompré, S.A.
Coordonnatrice : Hélène Rompré

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Renseignements généraux
Direction des communications
1035, rue De La Chevrotière, 26^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 266-3363
Ligne sans frais : 1 855 390-7130

Ce document peut être consulté
sur le site Web du Ministère :

www.mesrst.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2013

ISSN 1913-9500 (PDF)

ISBN 978-2-550-69619-3 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

UNE INVITATION AUX PÉDAGOGUES DU QUÉBEC

Le concours des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie souligne l'inventivité et l'engagement des pédagogues qui, dans les collèges et les universités, innovent et mettent en œuvre des stratégies toujours plus efficaces pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants. Chaque année, à l'enseignement supérieur, des personnes passionnées de pédagogie dans toutes les disciplines rédigent de nouveaux manuels, mettent en ligne de nouveaux outils d'aide à l'apprentissage ou créent des moyens de collaboration à l'intention de leurs étudiantes et étudiants.

En récompensant les meilleurs ouvrages produits pour soutenir l'enseignement et l'apprentissage, le Ministère contribue à la reconnaissance de la compétence des pédagogues qui s'engagent dans le défi si exigeant de la création de produits didactiques efficaces, adaptés et innovateurs.

Le concours vise également à encourager la production de matériel didactique en français. En effet, malgré tous les progrès accomplis depuis la création du concours, il reste nécessaire d'assurer aux francophones un meilleur accès au savoir spécialisé, diversifié et adapté à leur niveau d'études.

Il est également important de mettre en lumière l'appui considérable des collèges, des universités et des autres organismes qui accompagnent les créateurs d'outils pédagogiques. L'obtention de prix et de mentions par leurs équipes témoigne de leur engagement dans la réussite des étudiantes et des étudiants.

Pour souligner le 50^e anniversaire du rapport Parent qui sera célébré en 2014, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, a annoncé la création de deux nouveaux prix afin de souligner notamment la qualité de l'enseignement ainsi que l'inventivité et la qualité des méthodes de transmission du savoir au collégial et au premier cycle universitaire. Le prix Paul-Gérin-Lajoie récompensera une enseignante ou un enseignant d'un établissement collégial tandis que le prix Guy-Rocher récompensera un membre du personnel enseignant d'un établissement universitaire.

Bon succès à toutes et à tous!

TABLE DES MATIÈRES

VOLET : MATÉRIEL DIDACTIQUE	6
PRÉSENTATION	6
1 NATURE DU CONCOURS	7
2 OBJECTIFS DU CONCOURS	7
3 OUVRAGES RECEVABLES ET CHOIX DE LA CATÉGORIE.....	7
3.1 VOLUMES	8
3.1.1 Ouvrages traduits et œuvres adaptées.....	8
3.2 MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE D’UN COURS.....	8
3.3 OUVRAGES MULTIMÉDIAS.....	9
3.4 COURS DE LA FORMATION À DISTANCE	9
3.5 RAPPORTS DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE.....	9
CONSEILS QUANT AU CHOIX DE LA CATÉGORIE.....	10
4 PRIX SPÉCIAL.....	10
5 OUVRAGES NON RECEVABLES	11
6 ADMISSIBILITÉ.....	11
6.1 CANDIDATES ET CANDIDATS ADMISSIBLES	11
6.2 CONDITIONS À REMPLIR.....	11
7 DOSSIER DE PRÉSENTATION	12
8 ÉVALUATION DES CANDIDATURES.....	13
8.1 CRITÈRES D’ÉVALUATION	14
8.2 MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE SÉLECTION.....	14
8.3 ÉTAPES DE LA SÉLECTION	14
9 ANNONCE DES RÉSULTATS	15
10 NATURE DES RÉCOMPENSES ATTRIBUÉES	15
11 CALENDRIER.....	16
12 ADRESSE DU CONCOURS.....	16
FICHES SYNTHÈSES D’ÉVALUATION Volet : Matériel didactique.....	19
VOLET : RECONNAISSANCE DE L’EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT.....	35
PRÉSENTATION	35
1 NATURE DU CONCOURS	33
2 OBJECTIFS DU CONCOURS	33
3 ADMISSIBILITÉ.....	33

3.1	CANDIDATURE ADMISSIBLE AU CONCOURS	33
3.2	CONDITIONS À REMPLIR	33
4	DOSSIER DE PRÉSENTATION	34
4.1	DOCUMENTS OBLIGATOIRES	34
4.2	AUTRES DOCUMENTS	34
5	ÉVALUATION DES CANDIDATURES.....	35
5.1	CRITÈRES D'ÉVALUATION	35
5.2	MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE SÉLECTION.....	35
5.3	ÉTAPES DE LA SÉLECTION	35
6	ANNONCE DES RÉSULTATS	36
7	NATURE DES RÉCOMPENSES ATTRIBUÉES	36
8	CALENDRIER.....	36
9	ADRESSE DU CONCOURS.....	36
	FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION Volet : Reconnaissance de l'excellence en enseignement..	42

VOLET : MATÉRIEL DIDACTIQUE

PRÉSENTATION

Le concours des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a pour objet de souligner la qualité exceptionnelle du matériel didactique produit en français et destiné aux étudiantes et aux étudiants de l'enseignement collégial ou du premier cycle de l'enseignement universitaire. Il comporte également une catégorie relative aux rapports de recherche pédagogique, afin de témoigner de la qualité scientifique des publications pédagogiques de l'enseignement supérieur destinées aux enseignantes et aux enseignants.

Les origines du concours remontent à 1978. Dans un document intitulé *Les collèges du Québec, nouvelle étape : projet du gouvernement à l'endroit des cégeps*, le gouvernement avait exprimé sa volonté de faire un effort particulier pour soutenir l'élaboration d'ouvrages didactiques en langue française. C'est pour mettre en valeur les meilleurs d'entre eux que les Prix du ministre ont alors été créés. Au fil des ans, plusieurs modifications ont été apportées au concours, tant en ce qui concerne son appellation que ses règles d'application. Par exemple, en 1997-1998, le concours, qui s'adressait à l'origine aux auteurs de matériel pédagogique pour le collégial, a été étendu au premier cycle de l'enseignement universitaire.

Pendant quelques années, le concours s'est tenu sur une base bisannuelle. Toutefois, lors de la cérémonie de remise des prix 2012-2013, le ministre a annoncé le retour du concours à une périodicité annuelle, et ce, dès l'édition 2013-2014.

1 NATURE DU CONCOURS

Les Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sont remis aux auteures et auteurs d'ouvrages conçus en français expressément pour l'enseignement dispensé au collégial et au premier cycle de l'enseignement universitaire. Outre qu'ils exposent clairement l'objet étudié, les ouvrages didactiques primés se distinguent par :

- le déploiement d'une stratégie pédagogique appropriée;
- le soutien apporté à l'étudiante ou à l'étudiant dans la maîtrise de la matière;
- leur contribution importante, nouvelle ou originale à la réussite des étudiantes et des étudiants.

Quant aux rapports de recherche pédagogique primés, ils se démarquent par :

- la rigueur de la démarche scientifique;
- leurs retombées sur l'enseignement ou l'apprentissage.

Habituellement, les comités de sélection recommandent, dans chacune des catégories du concours et pour chaque ordre d'enseignement, l'attribution d'un Prix du ministre à un ouvrage remarquable du point de vue de l'ensemble des critères d'évaluation. Les ouvrages primés peuvent donc être considérés comme des modèles à suivre et des exemples de la qualité atteinte dans le réseau collégial ou dans le réseau universitaire québécois.

Les comités de sélection peuvent aussi recommander l'attribution de mentions à des ouvrages qui présentent des qualités particulières au regard d'une ou de plusieurs des caractéristiques recherchées.

2 OBJECTIFS DU CONCOURS

En soutenant le concours des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, le Ministère veut encourager les membres des réseaux collégial et universitaire à produire leur propre matériel didactique en français et à publier leurs résultats de recherche en français. Il vise également à faire reconnaître la qualité du matériel écrit et du matériel informatique ainsi qu'à récompenser les auteures et les auteurs des meilleures créations.

La remise des prix aux lauréates et aux lauréats du concours a aussi pour but de souligner l'engagement et le dévouement des membres des réseaux collégial et universitaire qui se sont illustrés en matière de création de matériel didactique et de recherche pédagogique en français, et de leur rendre hommage.

3 OUVRAGES RECEVABLES ET CHOIX DE LA CATÉGORIE

Les ouvrages recevables sont des ouvrages destinés à l'enseignement dispensé dans le cadre de cours donnant droit à des unités à l'ordre d'enseignement collégial ou à des crédits au premier cycle de l'enseignement universitaire. Il peut s'agir d'œuvres originales présentées en français, qu'elles en soient à leur première édition ou à une édition ultérieure, ainsi que des versions françaises d'ouvrages dont une partie appréciable est adaptée au contexte de l'enseignement collégial ou universitaire québécois.

Les ouvrages peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des cinq catégories qui suivent. Un ouvrage ne peut être soumis que dans une seule catégorie.

3.1 VOLUMES

Appartient à la catégorie « volumes » tout ouvrage édité qui traite d'une matière faisant l'objet d'un cours, d'une partie d'un cours ou d'un certain nombre de cours d'un programme d'études collégiales ou universitaires.

Les essais, les études ou les ouvrages de référence peuvent être inscrits dans cette catégorie. Le comité de sélection les évalue en fonction de leurs qualités didactiques et de leur contribution à la qualité de l'enseignement.

Les documents complémentaires, par exemple les solutionnaires des exercices et les compagnons Web, sont considérés comme des parties intégrantes des volumes et sont pris en considération dans l'évaluation de ceux-ci.

3.1.1 Ouvrages traduits et œuvres adaptées

Les ouvrages traduits et les œuvres adaptées sont également recevables. Ils sont évalués et comparés entre eux, sans entrer en concurrence avec des ouvrages originaux. Dans ce cas, le comité de sélection met l'accent sur la contribution de la version québécoise à la qualité pédagogique.

3.2 MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE D'UN COURS

Entrent dans la catégorie « matériel complémentaire d'un cours » des documents conçus pour soutenir une démarche d'apprentissage expérimentée en classe. Il peut s'agir de notes de cours ou de tout autre matériel qui vient compléter, illustrer ou expliciter une partie d'un cours ou d'un ensemble de cours, de stages, de travaux pratiques, etc.

Les notes de cours ont généralement la forme d'un cahier qui a été élaboré et rédigé par des enseignantes ou des enseignants à l'intention de leurs étudiantes et de leurs étudiants. Elles portent essentiellement sur la matière d'un cours ou sur la partie principale d'un cours et la matière y est présentée avec l'approche pédagogique et la perspective propres à l'enseignante ou à l'enseignant. Elles constituent un document d'apprentissage indissociable du cours. Elles peuvent être imprimées ou présentées sur support électronique.

Les notes de cours peuvent prendre la forme d'un manuel édité. Dans ce cas, on les distingue du volume par l'ampleur de leur diffusion. Les ouvrages édités sur une base commerciale et diffusés aussi hors des établissements de leurs auteurs sont classés dans la catégorie « volumes ». Les ouvrages qui sont offerts uniquement dans l'établissement de leurs auteurs sont habituellement mieux évalués lorsqu'ils sont inscrits dans la catégorie « matériel complémentaire d'un cours ».

Le matériel complémentaire d'un cours peut de plus être constitué de tout matériel imprimé ou informatisé utilisé dans l'enseignement et qui vient le compléter. Il peut prendre la forme de guides d'apprentissage, de cahiers d'exercices, d'illustrations, de vidéos, de simulations, d'un site Web d'un cours, etc.

Le matériel qui vient compléter un volume, un document multimédia ou un cours de la formation à distance devrait être présenté avec l'ouvrage principal dans la catégorie appropriée.

Le comité de sélection privilégie les outils pédagogiques qui complètent le mieux les activités d'enseignement en mettant l'accent sur les moyens pris pour aider l'étudiante ou l'étudiant à maîtriser la matière, indépendamment du support utilisé (document imprimé ou support électronique) et de l'ampleur des ressources consacrées à leur réalisation.

3.3 OUVRAGES MULTIMÉDIAS

La catégorie « ouvrages multimédias » regroupe des documents qui combinent des données multiples (texte, son, images fixes ou animées, vidéo, etc.) et qui font appel aux technologies de l'information et de la communication.

Dans cette catégorie, le comité de sélection privilégie les ouvrages d'une grande ampleur qui démontrent l'utilisation pertinente de différents médias et qui permettent l'interaction entre le système et l'étudiante ou l'étudiant.

Le comité de sélection privilégie également les documents susceptibles d'être techniquement transférables à d'autres établissements ou d'autres disciplines et interopérables à partir de différentes plateformes.

3.4 COURS DE LA FORMATION À DISTANCE

On entend par « formation à distance » un mode de formation caractérisé par le fait que l'enseignant et l'étudiant occupent des espaces différents et communiquent à distance, en temps réel ou différé, par des moyens interactifs.

Le cours de formation à distance permet que l'étudiante ou l'étudiant reçoive le soutien d'un personnel qualifié tout au long de la formation et qu'il puisse interagir avec l'enseignant ou avec les autres étudiants, en utilisant divers moyens de communication accessibles et pertinents.

Le cours est conçu selon une démarche pédagogique cohérente, soit en fonction d'un cheminement individuel de l'étudiant, soit en fonction d'un enseignement de groupe à distance. Il s'appuie sur un ensemble de ressources d'enseignement et d'apprentissage de qualité, accessibles sur différents supports (outils Web de télécollaboration, environnement numérique d'apprentissage, capsule vidéo, courriel, etc.).

La formation à distance peut prendre une multitude de formes et être offerte en mode synchrone ou asynchrone, ou encore dans des modèles hybrides. Dans ce dernier cas, la candidate ou le candidat doit définir le pourcentage de la formation à distance selon les différentes modalités d'enseignement présentées dans le processus d'apprentissage.

De façon à permettre l'évaluation la plus juste du matériel didactique conçu pour l'enseignement en mode synchrone, le dossier de présentation doit être explicite quant au contenu du cours, à la stratégie pédagogique déployée et aux modes d'encadrement des étudiantes et des étudiants.

3.5 RAPPORTS DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

Le rapport de recherche pédagogique est un document original résultant d'un travail systématique effectué selon une méthode scientifique, par exemple une méthode expérimentale, quasi expérimentale, empirique, évaluative ou qualitative, ou sous la forme d'une recherche-action, afin de faire progresser l'apprentissage et l'enseignement.

Le travail peut avoir été réalisé dans le cadre d'une recherche (subventionnée ou non) ou encore dans le cadre d'un programme de formation (mémoire ou thèse).

Le document présenté doit avoir fait l'objet d'une publication sous la forme d'un rapport, d'un mémoire, d'une thèse, d'un volume, d'un article ou de tout autre moyen permettant de le rendre accessible aux membres du réseau de l'enseignement.

Il doit porter explicitement sur l'enseignement ou l'apprentissage à l'enseignement supérieur.

CONSEILS QUANT AU CHOIX DE LA CATÉGORIE

Il appartient à l'auteure ou à l'auteur de choisir la catégorie dans laquelle elle ou il veut soumettre son ouvrage. Le secrétariat du concours peut suggérer un changement de catégorie, mais la décision finale, à cet égard, reste celle de l'auteure ou de l'auteur.

Pour les documents multimédias, en particulier, il arrive qu'un même ouvrage puisse être inscrit dans plusieurs catégories. L'auteure ou l'auteur a alors avantage à choisir la catégorie la plus appropriée aux caractéristiques de l'ouvrage qu'elle ou il veut mettre en valeur.

Un document destiné à soutenir une démarche faite en classe sera généralement mieux évalué s'il est inscrit dans la catégorie « matériel complémentaire d'un cours ».

Dans cette catégorie, le comité de sélection se penche plus particulièrement sur l'efficacité du produit comme outil d'apprentissage d'un objet d'étude ainsi que sur sa pertinence par rapport au cours ou au programme d'études dans lequel il s'inscrit. Les documents soumis dans cette catégorie peuvent être d'une ampleur modeste ou ne porter que sur une partie relativement restreinte d'un cours ou sur un objectif d'apprentissage connexe au cours.

Les ouvrages inscrits dans la catégorie « ouvrages multimédias » sont habituellement des documents d'envergure qui peuvent présenter toute la matière d'un cours. De plus, ils sont souvent complets en soi et peuvent ainsi être utilisés en dehors du contexte du cours.

Dans l'évaluation des ouvrages, le comité de sélection met d'abord l'accent sur l'interaction entre le système d'apprentissage et l'étudiante ou l'étudiant. Il porte également attention à la richesse de l'organisation pédagogique et à l'utilisation judicieuse du support technologique.

Dans la catégorie « cours de la formation à distance », le comité de sélection reçoit des systèmes d'apprentissage complets. Les documents multimédias y sont évalués pour leur apport aux qualités du système. Lorsque le cours est donné dans Internet ou par le truchement d'un cédérom, le comité fait également porter son jugement sur les qualités médiatiques du produit. Cependant, la priorité demeure toujours le soutien à l'apprentissage.

Le comité de sélection apprécie chacune des composantes du cours (document imprimé ou sur support électronique) en accordant une attention prioritaire au soutien à l'apprentissage de l'étudiante et de l'étudiant hors du contexte de la classe, donc à l'encadrement et à l'assistance offerts par le système.

L'auteure ou l'auteur a intérêt à consulter la fiche synthèse d'évaluation des ouvrages de chaque catégorie avant de choisir la catégorie dans laquelle elle ou il compte présenter son ouvrage. On trouve toutes les fiches synthèses d'évaluation en annexe de ce document.

4 PRIX SPÉCIAL

Le Prix spécial est un prix interordres par lequel les membres des comités de sélection peuvent reconnaître le caractère innovateur ou les qualités exceptionnelles d'un ouvrage qui :

- se révèle d'une utilité incontestable pour l'enseignement ou pour l'apprentissage, mais qui ne peut être primé dans d'autres catégories en vertu des règles et des critères en vigueur;
- se démarque de façon significative sur le plan de la qualité de la langue;
- apporte une contribution remarquable à la promotion des valeurs de respect à l'égard de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes.

Seuls les membres des comités de sélection des différentes catégories peuvent recommander des ouvrages en vue de l'attribution d'un prix spécial lorsqu'ils estiment que les mérites de ceux-ci ne peuvent être justement pris en compte dans le cadre actuel du concours.

L'attribution d'un prix spécial ou d'une mention permet aux comités de sélection de déroger de l'application stricte des critères du concours en décernant un prix additionnel. Cependant, l'ouvrage retenu doit nécessairement s'adresser d'abord à des enseignantes, à des enseignants, à des étudiantes ou à des étudiants, présenter une facture générale de très haute qualité et apporter une importante contribution, directe ou indirecte, à la réussite des étudiantes et des étudiants. Ces exigences s'appliquent, quoique à un degré moindre, lors de l'attribution d'un prix spécial basé sur la qualité de la langue ou sur la promotion des valeurs de respect à l'égard de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes.

5 OUVRAGES NON RECEVABLES

Les ouvrages et les nouvelles éditions d'ouvrages déjà primés, les volumes édités à partir de notes de cours déjà primées ainsi que les ouvrages inscrits dans ce volet du concours à la fois en « enseignement collégial » et au « premier cycle de l'enseignement universitaire » sont jugés non recevables.

Les ouvrages rédigés dans une autre langue que le français sont aussi refusés.

6 ADMISSIBILITÉ

6.1 CANDIDATES ET CANDIDATS ADMISSIBLES

Sont admissibles au concours les membres du personnel d'un établissement d'enseignement collégial ou universitaire québécois qui ont conçu, individuellement ou collectivement, un ouvrage destiné à améliorer l'enseignement ou l'apprentissage au collégial ou au premier cycle universitaire.

Les membres retraités du personnel des collèges et des universités sont aussi admissibles au concours. Le sont également les membres actifs du réseau scolaire québécois qui ont conçu un ouvrage pédagogique destiné à l'enseignement collégial ou au premier cycle universitaire, sous réserve que cet ouvrage y soit effectivement utilisé et qu'un établissement collégial ou universitaire québécois en certifie l'emploi.

Les ouvrages produits par des auteurs et des auteurs admissibles en collaboration avec des personnes qui ne le sont pas peuvent être reçus au concours. Toutefois, seules les personnes admissibles peuvent recevoir les récompenses attribuées dans le cadre du concours. La contribution des auteurs et des auteurs non admissibles est soulignée dans le texte rendant hommage aux lauréates et aux lauréats.

6.2 CONDITIONS À REMPLIR

Les conditions auxquelles doit satisfaire la candidate ou le candidat sont les suivantes :

- posséder la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent;
- être membre du personnel d'un établissement d'enseignement collégial ou universitaire du Québec ou en être retraité; la candidate ou le candidat qui occupe actuellement un poste dans un établissement d'un autre ordre d'enseignement du Québec peut aussi être admissible au

concours, si l'ouvrage présenté est effectivement utilisé dans le réseau collégial ou universitaire;

- remplir le formulaire d'inscription et le faire signer par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable des études du premier cycle de l'établissement d'enseignement universitaire situé au Québec.

L'ouvrage soumis doit satisfaire aux conditions suivantes :

- l'ouvrage doit être une œuvre originale ou une version québécoise comportant une part appréciable d'adaptation d'un ouvrage non francophone ou non québécois;
- au moins une des auteures ou un des auteurs doit être admissible au concours;
- l'ouvrage doit être conforme à la Loi sur le droit d'auteur;
- il doit s'agir d'un ouvrage paru après août 2012;
- l'ouvrage doit être destiné aux étudiantes et aux étudiants ou, dans le cas des rapports de recherche pédagogique, au personnel des établissements d'enseignement supérieur;
- un ouvrage inscrit dans ce volet au « premier cycle de l'enseignement universitaire » ne peut être inscrit à la fois en « enseignement collégial ».

7 DOSSIER DE PRÉSENTATION

Le dossier de présentation doit comprendre toutes les pièces nécessaires à l'évaluation. Lorsqu'une candidate ou un candidat soumet du matériel ne pouvant être reproduit et transmis aux membres des comités de sélection, il lui appartient de transmettre par d'autres moyens (imprimé, photo, vidéo, etc.) toutes les informations permettant d'apprécier le matériel proposé.

Dans tous les cas, le dossier de présentation doit comprendre les formulaires ci-après mentionnés que les candidats peuvent trouver dans le site Web du Ministère, à l'adresse suivante : www.mesrst.gouv.qc.ca/prix-du-ministre.

- le formulaire d'inscription dûment rempli et signé par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable des études du premier cycle de l'établissement d'enseignement universitaire – **(2 exemplaires)**;
- la fiche technique de l'ouvrage soumis – **(7 exemplaires)**;
- la fiche pédagogique de l'ouvrage soumis – **(7 exemplaires)**;

ainsi que :

- tout autre renseignement nécessaire à la compréhension et à l'utilisation de l'ouvrage soumis. Dans le cas d'une deuxième ou d'une troisième édition d'un ouvrage, il est recommandé de joindre un document mettant en lumière les éléments nouveaux ou originaux de cette nouvelle édition – **(7 exemplaires)**;
- **six exemplaires** de l'ouvrage soumis doivent être remis, à titre gracieux. Dans le cas où un comité de sélection recommanderait un ouvrage pour la finale d'une catégorie du concours ou pour l'attribution d'un prix spécial, des exemplaires additionnels pourraient être requis.

De plus, dans le cas d'un **ouvrage traduit**, le dossier de présentation doit comprendre un exemplaire de l'œuvre originale. On peut aussi y joindre un document complémentaire, en **7 exemplaires**, faisant valoir la contribution des auteures ou des auteurs de la version québécoise et permettant d'apprécier son adaptation à l'enseignement supérieur québécois. Seul l'exemplaire de l'œuvre originale est retourné à l'éditeur ou à la candidate ou au candidat après le concours.

De façon à permettre aux membres des comités de sélection de mieux apprécier l'ampleur de l'adaptation, il est souvent utile de joindre une photocopie d'un chapitre de l'ouvrage original ou d'y donner accès au moyen d'Internet.

De façon générale, il est utile de joindre au dossier de présentation le libellé officiel des compétences auxquelles se rapporte l'ouvrage inscrit au concours, notamment au collégial, ou la description officielle du cours. Ces renseignements permettent au comité de sélection de mieux apprécier la pertinence de la stratégie pédagogique déployée dans l'ouvrage soumis.

Codes d'utilisateur, mots de passe et anonymat

En ce qui concerne les ouvrages présentés dans Internet qui exigent un nom d'utilisateur et un ou des mots de passe :

- la candidate ou le candidat doit s'assurer que le ou les mots de passe transmis sont valides et qu'ils donnent accès aux documents mis à la disposition des étudiantes et des étudiants. Si la candidate ou le candidat veut donner aux membres du comité de sélection un accès supplémentaire, elle ou il doit veiller à ce que ces derniers puissent distinguer les fichiers qui diffèrent de ceux qui sont à la disposition des étudiantes et des étudiants;
- les documents doivent être accessibles de façon anonyme aux membres des comités de sélection. Il appartient aux candidates et aux candidats de s'assurer que leurs documents soient accessibles aux membres des comités de sélection sans que ceux-ci n'aient à fournir de renseignements personnels. À défaut, l'évaluation de leur ouvrage pourrait n'être pas aussi complète.

Le formulaire d'inscription, les fiches et les exemplaires de l'ouvrage soumis doivent être envoyés à l'adresse suivante :

CONCOURS DES PRIX DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Veillez spécifier : volet Matériel didactique

C.P. 60559 succ. Sainte-Catherine Est

Montréal (Québec) H1V 3T8

Au plus tard :

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• le vendredi 14 février 2014 pour « l'enseignement collégial »;• le vendredi 14 février 2014 pour le « premier cycle de l'enseignement universitaire ». |
|---|

Dans le cas où les dossiers de présentation sont envoyés par courrier, le cachet de la poste fera foi de la date de transmission de ces dossiers.

Prière d'adresser vos questions à l'adresse suivante : prix-ministre@mesrst.gouv.qc.ca

8 ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Les Prix du ministre sont attribués aux ouvrages qui se démarquent par l'excellence de la stratégie pédagogique mise en œuvre et par la qualité générale de leur facture ou, dans le cas d'un rapport de recherche pédagogique, par la rigueur de sa démonstration et l'importance de ses retombées sur l'enseignement ou l'apprentissage. De tels ouvrages peuvent être cités à titre d'exemple de la

qualité du matériel pédagogique produit à l'enseignement supérieur, dans le réseau québécois, et servir de modèle pour la production du matériel de la catégorie concernée.

Une ou des mentions peuvent aussi être accordées. Les ouvrages auxquels une mention est accordée se démarquent par leur qualité d'ensemble et par leur excellence en regard d'un ou de plusieurs critères retenus pour le concours. Ils constituent, par rapport à ces critères, des modèles à suivre. Le comité de sélection peut aussi recommander l'attribution d'une mention à un ouvrage de grande qualité à tous égards, mais qui s'est classé au deuxième rang dans sa catégorie.

8.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation varient selon les catégories. De façon générale, ils mettent l'accent sur les caractéristiques didactiques des ouvrages. Au nombre des critères, on compte notamment la qualité de l'organisation pédagogique, la qualité du traitement du contenu et la qualité de l'édition ou du traitement médiatique. En ce qui concerne plus spécifiquement la catégorie « rapports de recherche pédagogique », l'accent est mis sur la rigueur de la démonstration scientifique et sur ses retombées. La liste des critères pour chaque catégorie est présentée à l'annexe 1.

Dans toutes les catégories, la qualité de la langue, l'approche inclusive par rapport à la diversité culturelle et le respect de l'égalité des sexes sont prises en considération.

La qualité de la rédaction dépasse la simple correction de la langue (orthographe, grammaire, syntaxe, propriété des termes, etc.). Elle concerne également l'adaptation du style à la population visée, la clarté des énoncés et l'usage des procédés contribuant à hiérarchiser le contenu. La qualité de la rédaction ainsi comprise rend la lecture plus agréable et la compréhension plus précise.

Lorsque l'objet d'études s'y prête, le matériel soumis au concours doit respecter et, si possible, promouvoir l'inclusion de la diversité culturelle et l'égalité des sexes. Cette orientation peut se manifester dans la représentation équitable de personnes d'origines diverses, de femmes et d'hommes, la prise en considération des réalités particulières à différentes cultures ou à la condition féminine, une attention spéciale accordée aux rôles, métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, la désexisation du texte, etc.

Un ouvrage qui présente de graves lacunes relativement à l'un ou à l'autre de ces critères ne peut être primé.

Le répertoire des récipiendaires des *Prix et mentions 2012-2013* donne de bons exemples de l'application des critères d'évaluation. On peut consulter ce répertoire à l'adresse : www.mesrst.gouv.qc.ca/prix-du-ministre.

8.2 MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE SÉLECTION

Le mandat des comités de sélection consiste à évaluer les ouvrages soumis au concours et à recommander au ministre ceux qui peuvent mériter un prix ou une mention. Cette évaluation est sans appel.

La composition des comités de sélection sera communiquée ultérieurement.

Le comité de sélection pour le Prix spécial est composé de membres des comités de sélection des différentes catégories du concours. Il reçoit leurs recommandations, tant pour les ouvrages du premier cycle de l'enseignement universitaire que pour ceux de l'enseignement collégial.

8.3 ÉTAPES DE LA SÉLECTION

Après avoir vérifié si les ouvrages sont recevables, le secrétariat du concours les fait parvenir aux membres des comités de sélection pourvu que le nombre d'ouvrages recevables dans une catégorie donnée soit égal ou supérieur à six. S'il est inférieur à six, les ouvrages sont retournés aux candidats avec une invitation à les soumettre au concours suivant. Ils peuvent aussi être soumis dans une autre catégorie où ils seraient admissibles si tel est le choix de leurs auteurs.

Au cours de la première phase de l'évaluation, les membres de chaque comité de sélection analysent les ouvrages individuellement, conformément aux critères d'évaluation diffusés dans le site Web du concours.

Au cours de la deuxième phase, les membres de chaque comité partagent leurs évaluations des ouvrages et formulent leurs recommandations au ministre.

Au cours de la troisième et dernière phase, le ministre reçoit les recommandations des comités de sélection et attribue les récompenses. Il peut, au besoin, requérir des renseignements complémentaires.

9 ANNONCE DES RÉSULTATS

Au terme du processus, généralement au cours du mois d'avril, les lauréates et les lauréats sont informés que leur ouvrage leur méritera une distinction et sont invités à participer à la cérémonie de remise des prix.

Par ailleurs, les autres candidates et candidats sont informés du fait que leur ouvrage n'a pas été primé.

10 NATURE DES RÉCOMPENSES ATTRIBUÉES

Généralement, le ministre accorde un prix ainsi qu'une ou des mentions dans chacune des catégories. Toutefois, il peut arriver que, dans une ou plusieurs catégories, aucun prix ni aucune mention ne soient accordés.

La personne récipiendaire d'un Prix du ministre reçoit un exemplaire d'une œuvre d'art et un parchemin signé par le ministre témoignant de l'obtention de la distinction. De plus, une récompense en argent de 5 000 \$ lui est attribuée. La personne récipiendaire d'une mention reçoit pour sa part un parchemin attestant l'obtention de la distinction ainsi qu'une récompense en argent de 1 500 \$.

Dans les cas où l'œuvre primée est le produit de plusieurs auteures ou auteurs, chacun d'eux reçoit un exemplaire du parchemin. La récompense en argent est répartie en parts égales entre les personnes dont les noms sont mentionnés à titre d'auteurs dans le formulaire d'inscription et inscrits comme tels au catalogue Iris de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, le cas échéant. L'œuvre d'art est attribuée à l'ensemble de ces personnes et celles-ci déterminent entre elles les modalités de partage.

Les auteurs non admissibles d'ouvrages primés ne peuvent recevoir les récompenses remises dans le cadre du concours. Par contre, leur contribution est reconnue dans le texte de présentation de l'ouvrage et dans la bibliographie des ouvrages primés.

À l'occasion de la cérémonie de remise des récompenses, le ministre peut également, remettre des distinctions spéciales à des personnes qui ont apporté une contribution exceptionnelle à la tenue du concours.

11 CALENDRIER

Le calendrier du concours des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour l'édition 2013-2014 est le suivant :

Pour l'enseignement collégial

- la promotion du concours : janvier et février 2014;
- la date limite fixée pour la transmission des dossiers de présentation : le **14 février 2014, à minuit**;
- la tenue des réunions des comités de sélection : en mars 2014.

Pour le premier cycle de l'enseignement universitaire

- la promotion du concours : janvier et février 2014;
- la date limite fixée pour la transmission des dossiers de présentation : le **14 février 2014, à minuit**;
- la tenue des réunions des comités de sélection : de mars à avril 2014.

La cérémonie de remise des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie aura lieu au mois de mai 2014.

12 ADRESSE DU CONCOURS

Les dossiers de présentation de candidature doivent être envoyés à l'adresse suivante :

**CONCOURS DES PRIX DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Veillez spécifier : volet Matériel didactique

C. P. 60559 succ. Sainte-Catherine Est

Montréal (Québec) H1V 3T8

AIDE-MÉMOIRE

Votre dossier de présentation est-il complet?

Avant de transmettre votre candidature dans le volet Matériel didactique du concours, assurez-vous de joindre tous les documents nécessaires :

- 2 exemplaires du formulaire d'inscription dûment rempli et signé par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable des études du premier cycle de l'établissement d'enseignement universitaire;
- 7 exemplaires de la fiche technique de l'ouvrage soumis;
- 7 exemplaires de la fiche pédagogique de l'ouvrage soumis;
- 6 exemplaires de l'ouvrage soumis;
- 7 exemplaires des documents complémentaires (s'il y a lieu);
- 1 exemplaire de l'œuvre originale, dans le cas d'un **ouvrage traduit**.

Note : Dans le cas des **ouvrages présentés dans Internet**, il est important de valider, s'il y a lieu, les noms d'utilisateurs et les mots de passe et de s'assurer que les membres du comité de sélection peuvent y avoir accès de façon anonyme.

FICHES SYNTHÈSES D'ÉVALUATION

Volet : Matériel didactique

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE « VOLUMES »

Dans cette catégorie, les membres des comités de sélection évaluent, en fonction de ses qualités didactiques et de sa contribution à la qualité de l'enseignement, tout ouvrage édité qui explicite de façon approfondie une partie d'un cours, le contenu d'un cours ou d'un certain nombre de cours d'un programme d'études. Les essais, les études et les ouvrages de référence peuvent aussi être inscrits dans cette catégorie.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et, lorsque pertinent, le respect de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

Les documents complémentaires, par exemple les solutionnaires des exercices et les compagnons Web, sont considérés comme des parties intégrantes du volume et sont pris en compte lors de son évaluation.

L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs dans l'introduction ou au début de chaque chapitre;
- description claire des objectifs ou des attentes visés;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés.

Démarche d'apprentissage

- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de choisir le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu et le rythme d'apprentissage qui lui convient;
- présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant (mots d'encouragement, valorisation de l'apprentissage, etc.).

Stratégies pédagogiques

- originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées (lectures, exercices, travaux individuels, etc.);
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement du contenu (exemples, figures, tableaux, schémas, applications, résumés, questions, etc.);
- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages (applications, mises en situation, questions, études de cas, exercices, examens, travaux, corrigés);

- établissement et entretien constructifs d'une relation avec l'étudiante ou l'étudiant (instauration d'un climat chaleureux d'échange de vues et utilisation du dialogue pour communiquer avec l'étudiante ou l'étudiant, etc.);
- respect des précautions d'usage (exposé des compétences, des préalables requis de l'étudiante ou de l'étudiant, du point de vue éthique adopté et des préoccupations pédagogiques véhiculées).

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- fiabilité des sources d'information citées;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée;
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- division appropriée de la matière étudiée;
- utilisation facile (explication précise du mode de consultation du volume, présentation appropriée, table des matières exhaustive, logique et précision des divisions, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION

Présentation matérielle

- lisibilité du texte (choix judicieux des caractères et espacement approprié des mots et des lignes dans le texte);
- qualité de la mise en pages (présentation visuelle soignée et originale, disposition bien aérée, équilibre entre le texte et les illustrations, etc.);
- qualité de l'impression;
- qualité des illustrations et des graphiques;
- qualité de la présentation de la page couverture;
- qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des rôles relativement aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION
CATÉGORIE « VOLUMES - OUVRAGES TRADUITS OU ADAPTÉS »

Les membres des comités de sélection évaluent les volumes traduits ou adaptés en mettant l'accent sur l'apport de la version québécoise aux qualités didactiques de l'ouvrage et sur l'ampleur de l'adaptation aux réalités de l'enseignement collégial ou universitaire québécois.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et, lorsque pertinent, le respect de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

Les documents complémentaires, par exemple les solutionnaires des exercices et les compagnons Web, sont considérés comme des parties intégrantes du volume et sont pris en compte lors de son évaluation.

L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Pertinence et apport de la version québécoise quant aux compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs dans l'introduction ou au début de chaque chapitre;
- description claire des objectifs ou des attentes visés;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés.

Pertinence et apport de la version québécoise à la démarche d'apprentissage

- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de choisir le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu et le rythme d'apprentissage qui lui convient;
- présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant (mots d'encouragement, valorisation de l'apprentissage, etc.).

Pertinence et apport de la version québécoise aux stratégies pédagogiques

- originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées (lectures, exercices, travaux individuels, etc.);
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement du contenu (exemples, figures, tableaux, schémas, applications, résumés, questions, etc.);
- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages (applications, mises en situation, questions, études de cas, exercices, examens, travaux, corrigés);
- établissement et entretien constructifs d'une relation avec l'étudiante ou l'étudiant (instauration d'un climat chaleureux d'échange de vues et utilisation du dialogue pour communiquer avec l'étudiante ou l'étudiant, etc.);

- respect des précautions d'usage (exposé des compétences, des préalables requis de l'étudiante ou de l'étudiant, du point de vue éthique adopté et des préoccupations pédagogiques véhiculées).

TRAITEMENT DU CONTENU

Pertinence et apport de la version québécoise à la qualité de l'exposé

- exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- fiabilité des sources d'information citées;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Pertinence et apport de la version québécoise à l'organisation et à la structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée;
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- division appropriée de la matière étudiée;
- utilisation facile (explication précise du mode de consultation du volume, présentation appropriée, table des matières exhaustive, logique et précision des divisions, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION

Pertinence et apport de la version québécoise à la présentation matérielle

- lisibilité du texte (choix judicieux des caractères et espacement approprié des mots et des lignes dans le texte);
- qualité de la mise en pages (présentation visuelle soignée et originale, disposition bien aérée, équilibre entre le texte et les illustrations, etc.);
- qualité de l'impression;
- adaptation, pertinence et qualité des illustrations et des graphiques;
- qualité de la présentation de la page couverture;
- qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des rôles relativement aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE « MATÉRIEL COMPLÉMENTAIRE D'UN COURS »

Dans cette catégorie, les membres des comités de sélection évaluent des documents conçus pour soutenir une démarche d'apprentissage expérimentée en classe. Il peut s'agir de notes de cours traditionnelles ou d'autres types de documents comme des sites Web, des simulations, des guides de stage, etc. Les documents peuvent être d'envergure modeste. Leur évaluation tient compte de leur rapport avec des activités réalisées en classe.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et, lorsque pertinent, le respect de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs;
- description claire des objectifs ou des attentes visés;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés;
- conformité avec les grandes orientations du Ministère, s'il y a lieu.

Démarche d'apprentissage

- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de choisir le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu et le rythme d'apprentissage qui lui convient;
- présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant (mots d'encouragement, valorisation de l'apprentissage, etc.).

Stratégies pédagogiques

- originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées (lectures, exercices, travaux individuels, etc.);
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement du contenu (exemples, figures, tableaux, schémas, applications, résumés, questions, etc.);
- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages;
- établissement et entretien constructifs d'une relation avec l'étudiante ou l'étudiant;
- respect des précautions d'usage (exposé des compétences, des préalables requis de l'étudiante ou de l'étudiant, du point de vue éthique adopté et des préoccupations pédagogiques véhiculées).

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- fiabilité des sources d'information citées;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée;
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- division appropriée de la matière étudiée;
- utilisation facile (explication claire et précise du mode de consultation des notes de cours ou du matériel didactique complémentaire, présentation appropriée, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION OU TRAITEMENT MÉDIATIQUE

Pour tous les documents

- richesse de l'interaction entre l'apprenante ou l'apprenant et le système;
- exploitation adéquate des qualités propres au médium en fonction des objectifs visés;
- équilibre entre les différents médias utilisés (image, son, vidéo, etc.).

Pour les documents imprimés

- lisibilité du texte;
- qualité de la mise en pages;
- qualité de l'impression;
- qualité des illustrations et des graphiques;
- qualité de la présentation de la page
- couverture;
- qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

Pour les documents médiatiques

- qualité de la présentation visuelle;
- qualité du son;
- qualité de la bande vidéo;
- qualité des graphiques et des tableaux;
- qualité de l'animation;
- convivialité;
- qualité de la page-écran;
- interopérabilité et adaptabilité aux différents types de médias.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des rôles relativement aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE « OUVRAGES MULTIMÉDIAS »

Appartiennent à cette catégorie les didacticiels, les simulateurs, les exercices, etc., qui peuvent être contenus sur différents supports (cédéroms, sites Web ou autres). Les membres des comités de sélection évaluent ces ouvrages en mettant l'accent sur l'ampleur du produit, les interrelations entre les différents médias utilisés et l'interaction entre le système et l'étudiante ou l'étudiant.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et, lorsque pertinent, le respect de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

QUALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés;
- étendue du champ couvert par les objectifs.

Démarche d'apprentissage

- pertinence, diversité et originalité des activités d'apprentissage proposées;
- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant d'établir des liens hypertextes avec des banques de données, des documents, etc., afin d'obtenir de l'information complémentaire;
- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de maîtriser la séquence étudiée, le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu, le rythme et les stratégies d'apprentissage qui lui conviennent;
- présence d'éléments qui suscitent la motivation de l'étudiante ou de l'étudiant;
- choix diversifié dans la façon d'interroger le système (bons outils de recherche);
- possibilité intéressante de rétroaction (immédiate ou différée).

Stratégies pédagogiques

- pertinence des médias utilisés en ce qui a trait aux objectifs ou aux attentes visés;
- adaptation pertinente des méthodes pédagogiques aux médias utilisés;
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement de la matière étudiée;
- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages;
- variété dans les stratégies de présentation.

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- exhaustivité de l'exposé et pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteur ou l'auteure;
- cohérence, clarté et précision de l'exposé;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées; fiabilité des sources d'information citées; pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée ou dans la stratégie adoptée (utilisation appropriée des symboles visuels, présentation ou introduction pour chaque chapitre ou chaque partie, système iconique ou textuel, etc.);
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- division appropriée de la matière étudiée;
- navigation facile (explication claire et précise du mode de consultation du document multimédia, présentation appropriée, table des matières exhaustive, etc.).

TRAITEMENT MÉDIATIQUE

- exploitation appropriée des qualités propres au médium en fonction des objectifs visés;
- équilibre entre les différents médias utilisés (image, son, vidéo, etc.);
- interopérabilité avec les plateformes usuelles;
- adaptabilité aux différents médias (ordinateurs fixes ou mobiles);
- potentiel de généralisation ou d'adaptation à d'autres disciplines ou établissements.

Efficacité de la programmation, dont :

- cohérence de l'interface utilisateur;
- fonctionnement des hyperliens;
- clarté de la page-écran, facilité de navigation.

Présentation matérielle, dont :

- qualité des graphiques et des tableaux;
- qualité du son, des bandes vidéo et de l'animation;
- pertinence des choix des polices et des couleurs.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des rôles relativement aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE « COURS DE LA FORMATION À DISTANCE »

Les comités de sélection apprécient chacune des composantes du cours, matériel imprimé, médiatique ou numérique, en accordant une attention prioritaire au soutien à l'apprentissage de l'étudiante ou de l'étudiant hors du contexte de la classe, donc à l'encadrement et à l'assistance offerts tant par les systèmes automatisés que par les enseignantes et les enseignants.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et, lorsque pertinent, le respect de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

QUALITÉ DE L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Organisation pédagogique du contenu

Compétences, objectifs et attentes

- énoncé des compétences visées ou présentation synthétique des objectifs;
- description claire des objectifs ou des attentes visés;
- adéquation entre les objectifs à atteindre et les situations d'apprentissage proposées;
- rétroaction constructive en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs ou des attentes visés.

Stratégies pédagogiques et démarches d'apprentissages

- possibilité pour l'étudiante ou l'étudiant de maîtriser la séquence étudiée, le nombre d'exercices pratiques à faire, la manière de réviser le contenu, le rythme et les stratégies d'apprentissage qui lui conviennent;
- possibilité intéressante de rétroaction (immédiate ou différée);
- pertinence des médias utilisés en ce qui a trait aux objectifs ou aux attentes visés;
- adaptation pertinente des méthodes pédagogiques aux médias utilisés;
- originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées;
- pertinence, originalité et diversité des modes de traitement de la matière étudiée;
- intérêt et originalité de l'approche pédagogique adoptée;
- pertinence, originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages;
- variété dans les stratégies de présentation;
- incorporation efficace de modèles de communication;
- présence d'un guide.

Stratégies d'encadrement

- nombre et efficacité des mesures d'encadrement des apprenantes et des apprenants;
- possibilités d'interaction entre les pairs;
- facilité de communication avec une personne-ressource;
- présence d'éléments de motivation;

- possibilité pour l'apprenante ou l'apprenant d'établir des liens hypertextes avec des banques de données, des documents, etc., afin d'obtenir de l'information complémentaire;
- interactivité efficace.

TRAITEMENT DU CONTENU

Qualité de l'exposé

- exhaustivité, cohérence et précision de l'exposé;
- pertinence de la matière étudiée au regard des objectifs formulés par l'auteure ou l'auteur;
- adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- fiabilité des sources d'information citées;
- division appropriée de la matière étudiée;
- énoncé clair des principes théoriques et éthiques sur lesquels s'appuie l'auteure ou l'auteur;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée;
- pertinence, actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Organisation et structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de la matière étudiée ou dans la stratégie adoptée;
- originalité de la présentation de la matière étudiée;
- utilisation facile (explication claire et précise du mode de consultation du document, présentation appropriée, table des matières exhaustive, logique et précision des divisions, clarté des consignes et des messages, pertinence des guides, balises, etc.).

QUALITÉ DE L'ÉDITION OU TRAITEMENT MÉDIATIQUE

Pour tous les documents

- richesse de l'interaction entre l'apprenante ou l'apprenant et le système;
- exploitation adéquate des qualités propres du médium en fonction des objectifs;
- équilibre entre les différents médias utilisés (image, son, vidéo, etc.).

Pour les documents imprimés

- lisibilité du texte;
- qualité de la mise en pages;
- qualité de l'impression;
- qualité des illustrations et des graphiques;
- qualité de la présentation de la page
- couverture;
- qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

Pour les documents médiatiques

- qualité de la présentation visuelle;
- facilité de navigation;
- fonctionnement des hyperliens;
- qualité des graphiques et des tableaux;
- qualité du son, des bandes vidéo et de l'animation;
- lisibilité de la page-écran;
- efficacité de la programmation;
- interopérabilité et adaptabilité aux différents types de médias.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des rôles relativement aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

CATÉGORIE « RAPPORTS DE RECHERCHE PÉDAGOGIQUE »

Les comités de sélection apprécient chacune des composantes du rapport en accordant une attention prioritaire à la rigueur de la démonstration scientifique et aux retombées possibles pour l'enseignement ou pour l'apprentissage à l'enseignement supérieur. La qualité de la présentation (imprimée ou médiatique) est également prise en compte.

Les membres des comités d'évaluation prennent en considération la qualité de la langue et, lorsque pertinent, le respect de la diversité culturelle et de l'égalité des sexes dans l'évaluation de chaque ouvrage. Tout ouvrage lourdement déficient au regard de l'un ou l'autre de ces critères est éliminé. À l'inverse, la qualité des ouvrages au regard de ces critères peut conduire à l'évaluation à la hausse d'un ouvrage ou même à l'attribution d'un prix spécial.

L'évaluation est fondée sur les critères suivants.

RIGUEUR DE LA DÉMONSTRATION SCIENTIFIQUE

Problématique et cadre théorique

- originalité, précision et pertinence de la problématique;
- exhaustivité et caractère actuel de la revue de la documentation;
- clarté, rigueur et pertinence du cadre théorique adopté;
- précision des concepts employés;
- précision des objectifs et des hypothèses (lorsque pertinent) de la recherche.

Description de la méthodologie

- précision et exhaustivité de la présentation de la méthode de recherche;
- pertinence de la méthode au regard du problème étudié;
- justification du choix et validation des instruments de mesure;
- précision du schéma expérimental, s'il y a lieu.

Exposé des résultats et interprétation

- exhaustivité et précision de l'exposé des résultats;
- rigueur dans l'interprétation des données;
- ampleur de l'analyse des résultats et originalité dans la présentation de l'analyse.

RICHESSSE DES RETOMBÉES POUR L'ENSEIGNEMENT OU L'APPRENTISSAGE

Pertinence sur les plans théorique et pratique

- importance du sujet traité pour l'enseignement ou l'apprentissage;
- contribution de la recherche à l'avancement des connaissances théoriques ou méthodologiques;
- ampleur des actions de diffusion des résultats dans les réseaux d'enseignement.

QUALITÉ DE L'ÉDITION OU TRAITEMENT MÉDIATIQUE

Pour tous les documents

Qualité de l'exposé

- exhaustivité, cohérence, clarté de l'exposé;
- rigueur dans l'indication des sources d'information utilisées;
- fiabilité des sources d'information citées;
- division appropriée de la matière étudiée;
- synthèse simple et claire de la matière étudiée.

Organisation et structure du contenu

- cohérence, uniformité et logique dans la présentation de l'objet étudié;
- originalité de la présentation;

Pour les documents imprimés

- lisibilité du texte;
- qualité de la mise en pages;
- qualité de l'impression;
- qualité des illustrations et des graphiques;
- qualité de la présentation de la page
- couverture;
- qualité de la reliure (aspect fonctionnel considéré).

Pour les documents médiatiques

- qualité de la présentation visuelle;
- facilité de navigation;
- fonctionnement des hyperliens;
- qualité des graphiques et des tableaux;
- qualité du son, des bandes vidéo et de l'animation;
- qualité de la page-écran;
- qualité de la programmation;
- accessibilité à partir de différents types de médias.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Clarté de la langue, lisibilité, vocabulaire, respect de l'orthographe et de la syntaxe, phraséologie, organisation des idées, niveau de langue, efficacité de la communication, etc.

DIVERSITÉ CULTURELLE ET ÉGALITÉ DES SEXES

Représentation équitable de différentes cultures et origines, rapport égalitaire des femmes et des hommes, prise en considération des réalités particulières aux groupes culturels et à la condition féminine, dépassement des rôles relativement aux métiers et professions traditionnellement exercés par les hommes ou par les femmes, désexisation du texte.

VOLET : RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT

PRÉSENTATION

Le volet Reconnaissance de l'excellence en enseignement des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a pour objet de mettre en valeur les qualités de pédagogues œuvrant au sein des établissements d'enseignement supérieur du Québec et de souligner l'inventivité et l'originalité de leurs méthodes de transmission du savoir : le prix Paul-Gérin-Lajoie récompensera une ou un enseignant d'un établissement collégial tandis que le prix Guy-Rocher récompensera un membre du personnel enseignant d'un établissement universitaire.

Ce deuxième volet des Prix du ministre a été créé en 2013 dans la foulée des célébrations entourant le 50^e anniversaire de la publication du rapport Parent, un document qui a transformé de manière fondamentale l'enseignement supérieur et qui a contribué de façon majeure à l'épanouissement du Québec.

MM. Paul Gérin-Lajoie et Guy Rocher, que les prix honorent, sont des exemples de personnalités reconnues pour leur engagement dans le secteur public, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation. Premier titulaire du ministère de l'Éducation du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie est l'un des artisans des profondes mutations apportées au système d'éducation du Québec au cours de la Révolution tranquille. M. Guy Rocher, sociologue de renommée internationale et ardent défenseur des droits universels à l'éducation, a été membre de la commission Parent et a participé à la création des cégeps.

Les prix Paul-Gérin-Lajoie et Guy-Rocher sont décernés dans le cadre de la remise des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, qui visent depuis 1978 à soutenir l'élaboration de matériel didactique rédigé en français. En choisissant de créer deux nouveaux prix afin de récompenser également l'excellence et l'innovation dans les pratiques pédagogiques, le ministre témoigne de sa volonté de perpétuer l'excellence de l'enseignement dans les collèges et les universités du Québec.

1 NATURE DU CONCOURS

Le second volet des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie vise à récompenser la qualité de l'enseignement collégial et universitaire, ainsi que l'inventivité des méthodes de transmission du savoir.

Parmi les critères d'attribution figurent l'engagement, l'encadrement et le soutien pédagogique auprès des étudiantes et étudiants et des membres du personnel enseignant, l'innovation et la créativité des méthodes d'enseignement, l'implication et l'exercice du rôle de leader au sein de la communauté enseignante, ainsi que la reconnaissance par le milieu de l'excellence de la ou du pédagogue.

Deux comités de sélection se réuniront afin de déterminer qui seront les récipiendaires de la première édition des prix Paul-Gérin-Lajoie pour l'excellence en enseignement collégial et Guy-Rocher pour l'excellence en enseignement universitaire.

2 OBJECTIFS DU CONCOURS

La remise des prix aux lauréates et aux lauréats du concours a pour but de souligner l'engagement et le dévouement des membres des réseaux collégial et universitaire, et de leur rendre hommage. En annonçant son intention de créer deux nouveaux prix pour souligner la qualité et l'excellence en enseignement, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, M. Pierre Duchesne, voulait également souligner le 50^e anniversaire de la publication du rapport Parent et son importance fondamentale dans le développement socio-économique et politique du Québec. Une cérémonie de remise des prix aura lieu au cours de l'année 2014 pour souligner l'apport inestimable des récipiendaires au système d'enseignement supérieur québécois.

3 ADMISSIBILITÉ

3.1 CANDIDATURE ADMISSIBLE AU CONCOURS

Il revient à chaque établissement d'enseignement de choisir le candidat qui répond le mieux aux critères du concours et de soumettre un dossier en son nom. Les collèges et universités ne peuvent déposer qu'une seule candidature au nom de leur établissement.

Sont admissibles au concours les membres du personnel enseignant d'un établissement d'enseignement supérieur québécois qui ont donné au moins un cours au collégial ou au premier cycle universitaire dans le calendrier scolaire 2012-2013.

3.2 CONDITIONS À REMPLIR

Les conditions auxquelles doit satisfaire la candidate ou le candidat sont les suivantes :

- posséder la citoyenneté canadienne, le statut d'immigrant reçu ou de résident permanent;
- être membre du personnel enseignant d'un établissement d'enseignement collégial ou universitaire du Québec ayant donné au moins un cours dans le calendrier scolaire 2012-2013.

4 DOSSIER DE PRÉSENTATION

Les établissements doivent soumettre les candidatures au moyen du formulaire correspondant au volet Reconnaissance de l'excellence en enseignement des Prix du ministre qui se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse www.mesrst.gouv.qc.ca/prix-du-ministre et joindre tout document pertinent à l'étude du dossier. Il est à noter que les établissements ne peuvent déposer qu'une candidature par concours. Les dossiers de candidature devront être déposés en français.

4.1 DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Les documents obligatoires à joindre au dossier de présentation de candidature sont les suivants :

- le formulaire d'inscription dûment rempli et signé par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable des études de premier cycle de l'établissement d'enseignement universitaire;
- le document de candidature qui explique en moins de 5000 caractères en quoi la candidate ou le candidat répond à chacun des quatre critères d'évaluation mentionnés à la fin du présent document;
- de une à trois lettres de soutien à la candidature rédigées par des étudiantes et des étudiants;
- de une à trois lettres de soutien à la candidature rédigées par des collègues;
- un curriculum vitae mis à jour comprenant la liste complète des cours donnés pendant l'année scolaire 2012-2013.

4.2 AUTRES DOCUMENTS

Il est également possible de joindre au dossier, lorsqu'il est pertinent de le faire, les documents suivants :

- un extrait vidéo d'une durée maximale de 10 minutes présentant le travail du pédagogue dans le contexte d'une salle de classe, en un format numérique qui permettra facilement le visionnement par le jury (par exemple en format DVD-ROM);
- un document audiovisuel produit par deux ou trois étudiants au maximum dans le contexte d'un cours donné pendant l'année scolaire 2012-2013.

Veillez noter qu'il n'est pas recommandé de faire parvenir des manuels, des notes de cours ou tout autre matériel pédagogique aux membres du jury pour le volet Reconnaissance de l'excellence en enseignement du concours. Les prix Paul-Gérin-Lajoie et Guy-Rocher récompensent spécifiquement la qualité de l'enseignement.

Le formulaire d'inscription et les documents complémentaires peuvent être transmis par courrier électronique à prix-ministre@mesrst.gouv.qc.ca ou par la poste à l'adresse suivante :

**CONCOURS DES PRIX DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

Veillez spécifier : prix Paul-Gérin-Lajoie ou prix Guy-Rocher

**C. P. 60559, succ. Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H1V 3T8**

Au plus tard : **le vendredi 7 mars 2014 à minuit.**

Prière de préciser sur l'enveloppe si la candidature est présentée pour le **prix Paul-Gérin-Lajoie** ou pour le **prix Guy-Rocher**.

Dans le cas où les dossiers de présentation sont envoyés par courrier, le cachet de la poste fera foi de la date de transmission de ces dossiers.

5 ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Pour permettre aux jurys des prix Paul-Gérin-Lajoie et Guy-Rocher d'évaluer les candidatures, chaque dossier devra être présenté de manière à démontrer en quoi la candidate ou le candidat répond aux quatre critères d'évaluation. Il faudra donc rédiger, pour chaque critère énuméré ci-dessous, un court texte résumant les faits saillants de la carrière de l'enseignante ou de l'enseignant tout en donnant des exemples concrets de réussite en éducation.

5.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les membres des comités de sélection évaluent les dossiers de candidature en considérant l'apport pédagogique d'une enseignante ou d'un enseignant du réseau collégial ou universitaire québécois. L'évaluation des dossiers tiendra compte de l'originalité et du succès de ses démarches pédagogiques, de son engagement auprès des communautés étudiante et enseignante et auprès de la direction de l'établissement, ainsi que de la reconnaissance qui lui est témoignée pour une contribution exceptionnelle dans le domaine de l'enseignement collégial ou universitaire.

Plus particulièrement, les membres du jury seront amenés à prendre leur décision en fonction des critères suivants :

- la qualité de son engagement ainsi que de l'encadrement et du soutien pédagogique offerts aux étudiantes et étudiants;
- l'innovation et la créativité dans le choix et la mise en application des méthodes d'enseignement;
- une implication remarquable et un rôle de leader auprès de la communauté enseignante;
- la reconnaissance du milieu.

5.2 MANDAT ET COMPOSITION DES COMITÉS DE SÉLECTION

Le mandat des comités de sélection consiste à évaluer les dossiers et à recommander au ministre les candidatures retenues en tenant compte des critères et des règlements du concours. Cette évaluation est sans appel.

La composition des comités de sélection sera communiquée ultérieurement.

5.3 ÉTAPES DE LA SÉLECTION

Après avoir vérifié la conformité des dossiers, le secrétariat du concours les achemine aux membres des comités de sélection.

Au cours de la première phase de l'évaluation, les membres de chaque comité de sélection prennent connaissance de la documentation transmise.

Au cours de la deuxième phase, les membres de chaque comité procèdent à un échange de vues sur leurs évaluations et formulent leurs recommandations au ministre.

Au cours de la troisième et dernière phase, le ministre reçoit les recommandations des comités de sélection et attribue les récompenses. Il peut, au besoin, requérir des renseignements complémentaires.

6 ANNONCE DES RÉSULTATS

Au terme du processus, généralement au cours du mois d'avril, les lauréates et les lauréats sont informés qu'ils seront récipiendaires du prix Paul-Gérin-Lajoie ou du prix Guy-Rocher et sont invités à participer à la cérémonie de remise des prix.

Par ailleurs, les autres candidates et candidats sont informés du fait que le jury n'a pas retenu leur candidature pour l'année concernée.

7 NATURE DES RÉCOMPENSES ATTRIBUÉES

Les récipiendaires des prix Paul-Gérin-Lajoie et Guy-Rocher recevront tous deux un exemplaire d'une œuvre d'art témoignant de l'obtention de la distinction. De plus, une récompense en argent de 10 000 \$ leur sera attribuée.

8 CALENDRIER

Le calendrier du concours des Prix du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie pour l'édition 2013-2014 du volet Reconnaissance de l'excellence en enseignement est le suivant :

En « enseignement collégial »

- la promotion du concours : janvier et février 2014;
- la date limite fixée pour la transmission des dossiers de présentation : le **7 mars 2014**;
- la tenue des réunions des comités de sélection : mars et avril 2014.

Au « premier cycle de l'enseignement universitaire »

- la promotion du concours : janvier et février 2014;
- la date limite fixée pour la transmission des dossiers de présentation : le **7 mars 2014**;
- la tenue des réunions des comités de sélection : mars et avril 2014.

La cérémonie de remise des prix Paul-Gérin-Lajoie et Guy-Rocher aura lieu au mois de mai 2014.

9 ADRESSE DU CONCOURS

Pour toute information supplémentaire, vous êtes invités à communiquer avec le secrétariat du concours des Prix du ministre à l'adresse suivante : prix-ministre@mesrst.gouv.qc.ca, ou par la poste à l'adresse suivante :

**CONCOURS DES PRIX DU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE**
Veillez spécifier : prix Paul-Gérin-Lajoie ou prix Guy-Rocher
**C. P. 60559, succ. Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H1V 3T8**

AIDE-MÉMOIRE

Votre dossier de présentation est-il complet?

Avant de transmettre votre candidature dans le volet Reconnaissance de l'excellence en enseignement du concours, assurez-vous de joindre tous les documents nécessaires :

- formulaire d'inscription** dûment rempli et signé par la directrice ou le directeur des études de l'établissement d'enseignement collégial ou par la personne responsable de l'enseignement du premier cycle de l'établissement universitaire, transmis soit par courriel, soit en 7 exemplaires par la poste;
- un **document de candidature** par courriel ou en 7 exemplaires par la poste;
- une à trois **lettres de soutien d'étudiants** par courriel ou en 7 exemplaires par la poste;
- une à trois **lettres de soutien de collègues** par courriel ou en 7 exemplaires par la poste;
- un *curriculum vitae* **à jour faisant mention des cours donnés en 2012-2013** par courriel ou en 7 exemplaires par la poste;
- une **vidéo de 10 minutes maximum** présentant l'enseignant en classe (optionnel); fournir un **hyperlien** par courriel ou envoyer en format DVD-ROM en 7 exemplaires par la poste;
- un à trois exemples de **productions d'étudiants** (optionnel) par courriel ou en 7 exemplaires par la poste.

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Volet : Reconnaissance de l'excellence en enseignement

FICHE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION

Les membres des comités de sélection évaluent les dossiers de candidature en considérant l'apport pédagogique d'une enseignante ou d'un enseignant des réseaux collégial et universitaire québécois. L'évaluation des dossiers tiendra compte de l'originalité et du succès des démarches pédagogiques de l'enseignante ou de l'enseignant, de son engagement auprès de la communauté étudiante et enseignante ainsi qu'auprès de la direction de l'établissement, ainsi que de la reconnaissance qui lui est témoignée pour une contribution exceptionnelle dans le domaine de l'enseignement collégial ou universitaire.

ENGAGEMENT, ENCADREMENT ET SOUTIEN PÉDAGOGIQUE AUPRÈS DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Les dossiers de candidatures devront démontrer la nature de l'engagement auprès des étudiantes et des étudiants en expliquant la contribution particulière à la pédagogie. Parmi les points qu'ils pourront faire valoir, on retrouve:

- un engagement exceptionnel envers les étudiantes et les étudiants lorsque la ou le pédagogue a fait preuve, par exemple, d'une grande disponibilité, de l'organisation d'activités qui sortent de l'ordinaire ou de la participation significative à l'amélioration de l'expérience scolaire et de la vie étudiante;
- la sensibilisation des étudiantes et des étudiants à une problématique importante pour leur développement personnel et pertinente pour la société québécoise (par exemple la lutte contre les changements climatiques, l'importance de l'égalité entre les sexes, etc.);
- une démarche pédagogique orientée vers le suivi, l'évaluation et la relation de confiance des personnes en situation d'apprentissage;
- la célébration de la diversité. Par exemple, l'établissement pourrait argumenter que la candidate ou le candidat a déployé des efforts remarquables pour rendre l'éducation plus accessible aux étudiantes et étudiants en situation de handicap, à celles et ceux issus de communautés culturelles ou de milieux socio-économiques divers, aux personnes qui étudient à distance ou qui effectuent un retour aux études après un passage sur le marché du travail. L'établissement pourra également faire valoir la contribution de l'enseignante ou de l'enseignant à la persévérance scolaire.

INNOVATION ET CRÉATIVITÉ DES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Pour démontrer leur créativité et leur capacité à innover en classe, les dossiers de candidatures pourront s'inspirer des exemples suivants :

- la participation de la candidate ou du candidat à la création de nouveaux cours, de nouveaux programmes d'études ou à la mise à jour de ceux-ci;
- l'intégration des nouvelles technologies de l'information dans les classes afin de mieux préparer les étudiantes et les étudiants à la société de l'information;
- la création de projets participatifs, permettant aux étudiantes et aux étudiants de mettre en application leurs savoirs de manière concrète et significative pour leur développement personnel;

- l'intégration d'étudiantes et d'étudiants du collégial et du 1^{er} cycle universitaire dans des équipes de recherche afin de les inciter à poursuivre leurs études;
- la volonté d'établir des ponts entre les salles de cours et le rayonnement de l'école dans la communauté par la conception de projets pédagogiques ayant un impact significatif à l'extérieur des murs de l'établissement;
- en outre, les établissements peuvent faire valoir que la candidate ou le candidat a pris connaissance et s'est inspiré de la recherche scientifique de pointe pour concevoir ses activités éducatives ou ses plans de cours.

IMPLICATION ET APTITUDE AU RÔLE DE LEADER AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ ENSEIGNANTE

Pour démontrer la qualité de l'implication de la candidate ou du candidat dans la communauté, les établissements pourront proposer des arguments, par exemple qu'elle ou il :

- a apporté une contribution significative au développement de la pédagogie collégiale et universitaire au Québec par l'entremise de leurs activités professionnelles, sociales, et même artistiques;
- jouit d'une reconnaissance particulière au sein de la communauté enseignante élargie;
- s'implique dans des associations ou des groupes ayant fait avancer l'état des études supérieures au Québec;
- joue un rôle de leader ou s'implique dans le mentorat et l'accompagnement afin de former de nouvelles générations de pédagogues.

RECONNAISSANCE DU MILIEU

Pour démontrer que la candidate ou le candidat s'est mérité la reconnaissance du milieu, les établissements pourront proposer des arguments tels que ceux-ci :

- ses qualités sont reconnues par ses pairs;
- elle ou il jouit d'une reconnaissance particulière auprès de la communauté étudiante;
- elle ou il jouit de la reconnaissance de la direction de leur établissement;
- sa contribution remarquable est reconnue au-delà des murs de son établissement d'enseignement;
- elle ou il a consacré une partie importante de sa carrière à réaliser des recherches, des communications, des présentations ou des publications liées à la pédagogie et à l'enseignement.

*Enseignement supérieur,
Recherche, Science
et Technologie*

Québec 